



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 26388

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la demande de classification des agents hospitaliers publics travaillant au sein des services des incinérations dans la catégorie des emplois insalubres. Ces employés sont classés dans la catégorie entretien-manutention alors qu'ils effectuent chaque jour des tâches d'insalubrité. S'ils obtenaient cette reconnaissance, ce statut leur apporterait des avantages non négligeables dans le déroulement de leur carrière professionnelle. Aussi, il lui demande si elle entend agir afin que ces personnels hospitaliers puissent bénéficier de cette reconnaissance.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26388

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5586

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)